

INDEX EGALITE FEMME-HOMME 2022

La Compagnie a obtenu la note de 89/100 à son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'Index, sur 100 points, a été calculé à partir de 4 indicateurs décomposés comme suit :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes réparti par âge et par catégorie socio-professionnelle : 39/40 ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35/35 ;
- Le pourcentage de salariées revenues de congé maternité durant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour : 15/15 ;
- La parité parmi les dix plus hautes rémunérations : 0/10.

La Compagnie s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.